

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 6 QUATER

N° 978

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 978

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6 QUATER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lever le gage sur les dispositions du présent article.